



ARRETE

Portant interdiction provisoire de stationnement

**Rue de la Fontaine Henri IV
Au droit du n°10 au n°12**

**Avenue Saint Paul
Au droit du n°8**

N°AR01_2023_0216

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant que pour le bon déroulement de la fête de la musique ayant lieu **le mercredi 21 juin 2023**, il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement des véhicules ;

ARRETE

Article 1 : Rue de la fontaine Henri IV, au droit du n°10 au n°12 ;
Avenue Saint Paul, au droit du n°8 ;
Le stationnement des véhicules sera interdit :

Du 20 juin 2023 03h00 au 21 juin 2023 23h30

Les mesures suivantes seront prises :

- 6 emplacements de stationnement seront neutralisés au droit du n°10 au n°12 rue de la Fontaine Henri IV ;
- 6 emplacements de stationnements seront neutralisés au droit du n°8, avenue Saint Paul ;
- Un balisage adapté et conforme sera mis en place en toutes circonstances ;

Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation spécifique par les services techniques de la Ville.

Tout véhicule en infraction sera déplacé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant

Article 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'Etablissement Public Territorial G.P.S.O - 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Centre de secours des Sapeurs-Pompiers de Boulogne-Billancourt ;
- SITA – Agence de Bagneux – 22, avenue Jean Jaurès – 92220 BAGNEUX ;
- Service Techniques de la Ville de Chaville ;
- Service fêtes et manifestations ;
- Service Espace Public de la Ville de Chaville ;
- Service Police Municipale de la ville de Chaville ;

Fait à Chaville, le 07 juin 2023

Pour le Maire et par délégation



Signé électroniquement par : Jacques BISSON
Date de signature : 13/06/2023
Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (Mr Jacques BISSON)

Jacques BISSON

Maire-Adjoint délégué à l'ordre public
et aux infrastructures publiques

Publication le : 16 juin 2023